



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 8 janvier 2019

Bonne année !!!

L'équipe du SNPCV vous souhaite une bonne année 2019 : SANTÉ !!!

Retraite

Ceux qui veulent prendre leur retraite en 2019 doivent donner leur nom aux ressources humaines (Jocelyne) **avant le 31 janvier 2019.**

Les treize personnes ayant le plus d'ancienneté seront assurées d'avoir « un 30 000 \$ » et, les changements technologiques, s'il y a lieu. Cette décision est irréversible, toutefois, l'employeur et le syndicat peuvent évaluer une situation exceptionnelle et majeure vécue par un salarié inscrit sur la liste et modifier cette entente.

Normes du travail ???

Nous sommes présentement à l'étude des nouveautés aux Normes du travail. Nous vous tiendrons au courant des changements le plus tôt possible.

Postes de délégué-es

Il y aura bientôt des élections pour pourvoir le poste de délégué-e en santé-sécurité à la finition. Il y a d'autres postes vacants, seriez-vous intéressés à vous impliquer ?

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat

La retraite, créatrice d'emploi... Préparons la relève !